

Quand le travail fait mal

Qu'est-ce que la santé au travail ?

Les responsabilités de l'employeur.

Vos droits : défendre vos conditions de travail, déclarer un accident de travail, être protégés des risques...

Face aux risques psycho-sociaux : fatigue croissante, débordement, conflits, accroissement de la charge de travail, intensification, conflits... comment se protéger ?

Animé par :

- **Yannick Lefebvre** secrétaire académique et responsable national du secteur métier du SNES-FSU

Comment s'inscrire :

- Demande d'autorisation d'absence à faire au moins un mois avant la date de tenue du stage et à déposer au chef d'établissement (voir modèle sur notre site : <https://reims.snes.edu/-Stage-2020-2021-.html>)

ET

- Après du SNES par mail (s3rei@snes.edu), téléphone (03.26.88.52.66 – du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30) ou directement sur notre site <https://reims.snes.edu/-Stage-2020-2021-.html> en **précisant si vous souhaitez ou non déjeuner au SNES (participation 8€)**

VOUS POUVEZ Y ASSISTER DE DROIT SANS PERTE DE SALAIRE ni récupération si vous faites la demande d'autorisation d'absence un mois avant la date de stage, et ce jusque 12 jours par an.

Attention inscription : jauge limitée à 25 personnes